

PROCES VERBAL

**COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS
2021-2027**

18 NOVEMBRE 2022

- I. Ouverture**
- II. FEDER-FSE : Présentation du Programme Centre Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027**
- III. Adoption du Règlement intérieur du Comité de suivi**
- IV. Présentation du Document de Mise en Œuvre (DOMO) du nouveau Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027**
- V. Présentation du PON FSE+ 2021-2027**
- VI. Comité de suivi 2014-2020**
- VII. Conclusions**

La séance est ouverte à 14 heures 10.

I. Ouverture

M. BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, souhaite la bienvenue aux participants à ce premier Comité de suivi des fonds européens de la nouvelle programmation. Il rappelle l'importance des possibilités d'action offertes par ces fonds, qui traduisent également un partage d'objectifs et de valeurs à l'échelle européenne. Ici le développement régional s'inscrit donc dans une perspective européenne et globale qui œuvre à la faveur d'enjeux environnementaux, urgents, ainsi que de valeurs telles que l'inclusion, alors que la marche en avant des sociétés engendre davantage d'exclusion que d'égalité.

Le Comité de ce jour sera ainsi l'occasion de rendre compte du programme opérationnel FEDER-FSE, qui a été marqué par des évolutions majeures, tel qu'il a été finalisé. À titre illustratif, la programmation FEDER antérieure prévoyait une allocation de 212 millions d'euros pour la région, et l'actuelle programmation s'élève aujourd'hui à 307 millions d'euros, soit une augmentation de 44,7 % d'une période à l'autre. S'agissant du FSE, 80 millions d'euros avaient été attribués à la région au cours de la période 2014-2020, et 102 millions d'euros ont été alloués à la région pour la période actuelle, soit une augmentation de 28,5 %.

En outre, le programme REACT-EU, financé par un emprunt européen, a constitué un levier considérable pendant la période interstitielle pour la région. La région Centre-Val de Loire ne compte pas parmi les plus grandes du continent, tant en termes de nombre d'habitants que de taille, mais elle constitue toutefois la cinquième région de France en nombre d'habitants et dispose d'un réseau d'agglomérations conséquent.

Un certain nombre d'acteurs ont travaillé à la mise en place de ces programmes à l'échelle de la région, et parmi ceux-ci figurent Jean-Patrick GILLE, en charge de la formation professionnelle, ou Karine GLOANEC-MAURIN, qui suit les dossiers européens. Ces acteurs donnent une voix et un visage à ces politiques européennes, et agissent en interface avec les porteurs de projet.

M. BONNEAU réaffirme ensuite sa volonté, pour la période qui ira jusqu'en 2027, de nouer des relations au sein des comités de suivi, à l'échelle de la région et au-delà. Les vice-présidents de la région ont d'ailleurs prévu de se rendre régulièrement à Bruxelles pour mener à bien des projets, en les adaptant à des réalités évolutives. Il est d'ailleurs heureux qu'un certain nombre de grands pôles économiques de la région aient souhaité rejoindre la présence régionale à Bruxelles. Ces pôles seront les « visages avancés » de la région au niveau de la Commission européenne. Les métropoles ont également été invitées à les rejoindre.

Enfin, en France, les projets régionaux ou locaux sont articulés aux politiques nationales, et les Comités de suivi sont pilotés avec le concours des autorités nationales. Les moyens apportés par l'Europe intéressent ainsi à la fois l'action de l'État et celle des collectivités territoriales, et permettent de mettre en œuvre une coopération effective et fructueuse entre ces différents acteurs.

Mme ENGSTRÖM, Préfète de la région Centre-Val de Loire, rappelle que l'Europe s'est construite sur un terreau de cendres pour assurer la paix. La présence de chacun ce jour atteste de cet enjeu de construction européenne afin que les citoyens ressentent au plus près l'action de l'Europe dans les territoires. Il importe en parallèle que chacun puisse appréhender les lignes de conduite et l'utilisation des crédits

européens au sein de la région, notamment dans un contexte de crises inédites qui génèrent des problématiques et des tensions d'approvisionnement énergétiques et mettront à l'épreuve le tissu économique.

Le bon usage des crédits FEDER et FSE sera fondamental dans les années à venir, et permettra d'accompagner de lourdes transitions. Les plans déployés sont d'importance (57 millions d'euros alloués au volet déconcentré du dernier programme), et le nouveau programme abonde fortement les territoires. L'État partage d'ailleurs les projets prévus dans le cadre de la programmation, qui doivent permettre d'assurer à la fois la transition écologique et la cohésion sociale, dans la perspective la plus constructive possible.

M. PLECITY, Chef d'unité de la Direction générale Emploi, Commission européenne, est heureux d'être présent, à l'occasion de ce Comité de suivi, pour représenter la Commission. Héloïse HARRAUDEAU et Alain VAN RAEK, qui exercent leurs fonctions également au sein de la Commission, portent les programmes FEDER et FSE.

L'attachement de la Région Centre-Val de Loire au projet européen est certain. La région accorde en outre une grande importance à la concertation, aux partenariats et au travail avec les acteurs locaux. La coopération entre l'État et la Région se révèle par ailleurs exemplaire, et permet notamment le bon portage du Fonds social européen.

Ce jour, les participants sont présents également pour célébrer le démarrage du nouveau programme, et la possibilité de porter les nouveaux projets le constituant. Au total, les fonds alloués au titre du FEDER et du FSE totalisent plus de 400 millions d'euros pour la période. S'ajouteront également 60 millions d'euros qui seront alloués au titre du volet déconcentré du programme national FSE + et compléteront les crédits disponibles.

Le contenu du programme sera présenté plus avant. Dans l'attente, il convient d'évoquer le contexte de la politique de cohésion. En effet, les crédits alloués au titre de cette politique représentent près de 400 milliards d'euros pour la période 2021-2027, soit un tiers du budget européen. Cette politique soutient la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens pour ne citer que quelques grands enjeux.

La politique de cohésion s'appuie sur des principes desquels il est tenu compte dans le cadre des négociations avec les autorités en charge des programmes. Les partenariats jouent un rôle clef dans ce contexte, afin de faire correspondre les défis et les réponses apportées à ces défis. La présente programmation porte sur la période longue de sept ans. Cet intervalle est relativement unique s'agissant d'investissements publics et permet de fixer un cadre structurant et sécurisant pour leur planification. Enfin, les fonds sont concentrés sur des thématiques clefs, qui reflètent les grandes priorités communes définies au niveau européen, ainsi que des défis qui procèdent des spécificités des territoires.

Les projets portés par la politique de cohésion apportent ainsi des réponses à des défis identifiés à la fois par la Commission européenne et les États membres, dans le contexte des politiques de coordination économique.

La politique de cohésion n'est toutefois pas la seule politique d'investissement de l'Union européenne, qui déploie d'autres instruments de financement européens, parmi lesquels la politique agricole commune et la politique commune de la pêche. S'y sont ajoutés de nouveaux moyens déployés à titre extraordinaire dans le cadre du plan de relance européen qui visait à répondre à la crise sanitaire, à la crise économique, et plus récemment, aux conséquences de l'agression de la Russie à l'encontre de l'Ukraine. La Région Centre-Val de

Loire bénéficie, à ce titre, d'une enveloppe dédiée, relevant de l'initiative REACT-EU, mais également d'une partie des crédits alloués à la France dans le cadre du Fonds pour la relance et la résilience (38 milliards d'euros). Les différents programmes ont été arrêtés à la suite d'une période de négociation relativement longue, et les acteurs y ayant participé peuvent être fiers du résultat obtenu.

Enfin, il convient de rappeler l'importance de la communication au sujet de ces programmes. La politique de cohésion touche en effet directement les citoyens européens, car elle est portée par les bénéficiaires et les projets réalisés. Aussi est-il nécessaire de communiquer au sujet des idéaux et des objectifs de cette politique.

II. FEDER-FSE : Présentation du Programme Centre Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

M. COLLIN, Directeur Europe et International, Conseil régional du Centre-Val de Loire, rappelle que le programme, validé par la Commission européenne le 17 octobre 2022, est le fruit d'un travail collectif, ayant pris place aux niveaux local, national et de la commission, laquelle avait au préalable approuvé l'accord de partenariat entre la France et elle-même, en juin 2022. La programmation s'appuie sur deux piliers principaux, le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE+ (Fonds social européen), pour un total de 410 millions d'euros pour la présente période, en augmentation de plus de 40 % par rapport au programme allant de 2014 à 2020. Le nouveau programme représente ainsi un ratio de 160 euros par habitant de la Région Centre-Val de Loire, contre 114 euros, au cours de la période précédente. Le FEDER et le FSE constituent ainsi des éléments centraux pour le développement des territoires et la réduction des inégalités sociales et spatiales.

S'agissant de l'architecture du nouveau programme, la Région Centre-Val de Loire mobilise quatre objectifs stratégiques, qui se déclinent comme suit :

- Une Europe plus intelligente : cet objectif porte sur les domaines de l'économie, de la recherche, du développement et de l'innovation, et sera doté d'une enveloppe de 128,7 millions d'euros, soit 41 % de l'enveloppe totale du FEDER.
- Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone : cet objectif concerne les volets Transitions écologique et environnementale, et sera doté d'une enveloppe de 103 millions d'euros, soit 33,45 % de l'enveloppe du FEDER.
- Une Europe plus sociale : cet objectif porte sur l'orientation, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi. Financé par le FSE+, il sera doté d'une enveloppe de 99,3 millions d'euros. Le Programme FSE+ regroupe les champs d'intervention respectifs de l'État et de la Région.
- Une Europe plus proche des citoyens : cet objectif sera doté d'une enveloppe de 66,9 millions d'euros, soit 22 % de l'enveloppe du FEDER. Il permettra de soutenir la réduction des inégalités d'accès aux services de santé, l'accompagnement des projets touristiques au sein des territoires, l'émergence d'initiatives locales, ainsi que le volet Loire.

Ainsi, le programme, mené en concertation avec les parties prenantes, s'articule avec les stratégies et les dispositifs régionaux (schéma et stratégies en matière de développement économique, d'internationalisation, d'innovation, etc.).

Mme Héloïse HARRAUDEAU, Responsable de programme, Commission européenne, s'annonce satisfaite du programme, qui a été finalisé au terme d'une longue négociation. Le diagnostic territorial co-construit dans ce cadre a été d'une grande qualité et présente un intérêt certain tant pour les services de la Commission que pour ceux du Conseil régional. Au niveau de la Commission, il importait que le programme reflète un certain nombre de volontés politiques et de défis identifiés à la suite du semestre européen.

À noter qu'en 2019, le rapport Pays présentait dans son annexe D des priorités d'investissements qui pouvaient répondre aux défis observés au niveau du territoire français. Cette annexe a été à la base des négociations, et a permis d'alimenter les discussions portant sur les interventions prioritaires avec les autorités régionales. L'intégration des publics, et notamment des publics les plus vulnérables, au marché du travail découle de l'analyse explicitée au sein de l'annexe et répondait au souhait des territoires français. Le programme cible ainsi ces publics et leur propose notamment un accès à la formation, un support à la création d'entreprise, et soutient l'économie sociale et solidaire (ESS), qui constitue également une priorité au niveau européen. Le programme dépasse en outre l'analyse du semestre européen. À titre illustratif, de nouvelles priorités ont été définies parmi lesquelles l'orientation, ou l'accès aux services dans le cadre du vieillissement actif.

Il importait également d'identifier un cadre d'évaluation des politiques publiques permettant de mesurer l'impact des investissements européens, également dans un objectif de transparence à l'égard du citoyen.

M. VAN RAEK, Administrateur principal, Commission européenne, note que le programme totalise plus de 400 millions d'euros d'investissement, dont un peu plus de 300 millions d'euros pour le FEDER. Les négociations ont été longues pour établir le programme, qui a nécessité la définition de son contenu.

Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés, et ceux-ci ont été choisis en fonction de trois éléments. Le règlement FEDER encadre d'abord l'éligibilité des investissements. Le semestre européen et le rapport Pays ont permis d'établir ensuite des priorités. Enfin, l'accord de partenariat négocié entre la Commission et les États membres – en l'espèce la France – a permis d'établir d'autres priorités.

Les discussions sont parfois difficiles quand il s'agit d'identifier des priorités, car les demandes des organismes sont quotidiennes, et il convient de noter deux aspects à cet égard. S'agissant de l'obligation de flécher 30 % des investissements spécifiquement en faveur de l'action climatique, l'ensemble des objectifs stratégiques recouvrent des investissements en faveur du climat, et le programme dépasse de beaucoup ce minimum de 30 %. Soulignons que ce type d'obligation en faveur du climat n'est pas nouveau. Par ailleurs, le programme présente un volet régional et un volet urbain. La Commission européenne souhaitait ainsi que 8 % des fonds FEDER nationaux soient consacrés au développement urbain durable, contre 6 % pour la période antérieure. Une fois encore, la Région Centre-Val de Loire dépasse également cet objectif, puisque le développement urbain durable représente 11 % des investissements.

Le programme actuel soutient également les domaines de la culture, du tourisme et de la sécurité. Ces thèmes avaient fait jour avant les crises et les investissements ont été renforcés à la suite de celles-ci. Le POI a également été intégré au programme actuel, car sa taille – 30 millions d’euros – était relativement modeste. À noter que le POI dépasse les limites d’une région, ce qui importe aux yeux de la Commission.

L’actuel programme FEDER présente par ailleurs un lien avec les programmes antérieurs, même si les crises ont nécessité d’autres investissements de la part de la Commission, notamment dans le cadre du programme REACT-EU. En effet, ce dernier programme, outre son caractère de réaction à la crise qui frappait l’Europe, assurait la continuité entre les programmes des périodes 2014-2020 et 2021-2027. Le FEDER a également été mobilisé en réaction à la crise. Des modifications de programme ont ainsi été consenties en fonction des besoins. Pour autant, le FEDER demeure un instrument d’investissement à long terme, visant des résultats.

Au total, les différents programmes présentent une certaine constance, gisant dans la gestion partagée des fonds, et le partenariat.

M. CHAMBRIER, Chef du service d’appui à la politique régionale européenne, Conseil régional du Centre-Val de Loire, souligne l’importance accordée à la stratégie de communication du programme. En effet, elle démontre la plus-value au quotidien des fonds européens, pour les territoires et pour les bénéficiaires. Dans le cadre du programme 2021-2027, a ainsi décliné une stratégie de communication qui s’articule autour de trois objectifs. La stratégie doit d’abord favoriser l’accès aux financements européens. Elle doit également faire connaître les apports et bénéfices des financements. Enfin, la stratégie doit valoriser l’interaction avec les politiques régionales, les fonds européens étant déployés en complément des autres poches de financement public.

Différentes actions seront mises en place pour décliner cette stratégie. La constitution du Comité de suivi, instance de partenariat, est l’une de ces actions. Le site Internet « Europe au centre » sera également refondu. Des campagnes d’affichage, ou sur les réseaux sociaux, seront également diffusées afin d’informer le grand public des règles permettant de bénéficier de financements européens.

III. Adoption du Règlement intérieur du Comité de suivi

M. CHAMBRIER, indique que le Comité de suivi doit adopter un règlement intérieur conformément à la réglementation européenne. Ce règlement définit les règles de composition, de fonctionnement et les fonctions du Comité de suivi, au sein de l’ensemble des autorités de gestion. Le présent règlement ressemble au précédent qui encadrait le Comité de la période antérieure, mais présente quelques évolutions. En termes de gouvernance, la composition du Comité de suivi doit ainsi englober des intercommunales ou des acteurs de la sphère économique et sociale. S’agissant des fonctions de l’instance, le Comité examine la mise en œuvre du programme, diffuse des actions de communication, approuve les méthodes et les critères de sélection des opérations, le plan d’évaluation, les modifications de la ligne de partage avec le FSE+, ainsi que le rapport de performance final. Le Comité de suivi sera également informé de l’état d’avancement du programme opérationnel national FSE+ pour la période 2021-2027 et du contrat de plan État-Région pour cette même période de programmation.

Par ailleurs, concernant les modalités de vote, le règlement intérieur prévoit que le consensus sera préféré dans la mesure du possible. Chaque membre dispose d'une voix et les membres appartenant au ressort territorial en dehors de la Région ne disposent que d'un droit de vote relatif à l'axe interrégional.

Le Comité de suivi se réunira au moins une fois par an dans la présente configuration. Une consultation écrite pourra toutefois être organisée en sus, au besoin. Enfin, la programmation 2021-2027 prévoit de lutter contre les conflits d'intérêts. Une attestation annuelle d'absence de conflit d'intérêts ainsi qu'une plaquette d'information à ce sujet seront ainsi envoyées annuellement à l'ensemble des membres.

Il est procédé au vote d'approbation du règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur recueille un vote unanimement favorable (aucune abstention).

IV. Présentation du Document de Mise en Œuvre (DOMO) du nouveau Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Mme GLOANEC-MAURIN, Conseillère régionale déléguée à l'Europe de la Région Centre-Val de Loire, observe que le programme, découlant de la politique de cohésion, constitue le principal outil avec la PAC et le FEADER permettant de « parler » aux concitoyens, et d'attribuer les fonds au sein des territoires, de façon juste et fine. Dans ce cadre, le DOMO décrit les cadres d'intervention et d'éligibilité des projets, la manière de présenter les projets, les dépenses éligibles, ainsi que les règles de financement. Les membres du Comité de suivi seront appelés à se prononcer, ce jour, au sujet du DOMO.

M. LOZE, Chef de service adjoint du service programmes opérationnels, Conseil régional du Centre-Val de Loire, explique que le DOMO contient des principes directeurs généraux et structurants, s'appliquant à l'ensemble des opérations du programme, à savoir les quatre objectifs stratégiques choisis, les principes horizontaux (égalité femmes-hommes, égalité des chances, non-discrimination, développement durable), les conditions favorisantes et les schémas stratégiques en cours (le SRADDET portant sur l'aménagement du territoire, le plan 100 % Santé, etc.). Le DOMO est également articulé avec les dispositifs de contractualisation, et notamment avec les contrats régionaux de solidarité territoriale, des évaluations de santé ou environnementales. Par ailleurs, le bénéfice des fonds européens est fléché sur les porteurs de projet qui disposent des capacités financières pour les mener à bien.

Les critères d'éligibilité définissent des types d'opération, des types de bénéficiaires ainsi que des dépenses éligibles. S'y ajoutent des critères de sélection : à chaque action sont associés un indicateur de réalisation et un indicateur de résultat, chiffrés. Enfin, le mode de sélection s'appuiera sur des appels à projets en cours ou des appels à manifestation d'intérêt, ainsi que sur une analyse qui prendra place au fil de l'eau, avant de procéder à une instruction et un passage en Comité de programmation.

Mme HARRAUDEAU remercie les équipes de la Région du travail accompli pour définir les critères de sélection des projets et d'avoir prêté attention aux recommandations de la Commission européenne en la matière. Ces critères permettent de prioriser davantage les objectifs poursuivis par le financement des projets, qui sont également soumis au respect de certains critères horizontaux (principe de non-discrimination, de transparence, d'égalité dans la sélection, d'accessibilité des personnes handicapées, d'égalité des genres, respect de la charte européenne des droits fondamentaux) et d'autres éléments qui relèvent de la bonne pratique.

L'ensemble de ces critères sont donc respectés dans le cadre du DOMO. Le Comité pourra ainsi les examiner afin que la programmation puisse être initiée.

M. VAN RAEK observe que l'exécution du programme doit être orientée vers la performance et les résultats, et s'appuyer sur une logique d'intervention. À titre illustratif, les investissements à long terme doivent être viables, de préférence. Les investissements doivent par ailleurs s'inscrire dans le cadre de la défense des priorités de la Commission, à savoir la résilience face au changement climatique par exemple.

Par ailleurs, il est possible d'organiser des appels d'offres, mais également de sélectionner des projets au fil de l'eau. Le DOMO pourra déterminer les conditions encadrant ces deux modes de sélection.

M. LOZE explique que le Document de Mise en Œuvre contient 46 fiches actions. Toutefois, seuls les critères de sélection principaux seront présentés ce jour, par thématique, dans une logique de hiérarchisation.

Objectif 1 : une Europe plus intelligente

Axe 1 : Recherche, développement, innovation, compétitivité des entreprises et numérisation

Capacités de recherche et d'innovation

Dans ce premier thème, l'on retrouve des projets tels que l'acquisition de plateaux techniques, d'équipements de pointe par des laboratoires, des universités, des centres de transfert technologique, ou des PME. Ce premier thème regroupe également des projets de recherche publique, des actions d'animation des écosystèmes d'innovation, ou d'internationalisation des acteurs de la recherche. Enfin, dans le cadre de la nouvelle programmation, deux instruments financiers seront également proposés aux porteurs de projets. Il s'agit du prêt d'honneur Innovation, destiné à l'accompagnement des créateurs d'entreprise, et de la création d'une société de co-investissement – de laquelle la Région sera actionnaire –, qui a vocation à prendre des participations dans les entreprises régionales œuvrant notamment dans le secteur de l'innovation.

Les critères de sélection définis stipulent que les projets présentés doivent répondre à l'expression d'un besoin économique, et générer, plausiblement, des applications industrielles. Les projets doivent également présenter un lien étroit avec les domaines prioritaires de spécialisation. Enfin, le seuil minimum de financement s'élève à 50 000 euros, et 80 millions d'euros de budget ont été alloués pour les projets et actions relevant de ce premier thème.

Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises de recherche et des pouvoirs publics

Les projets financés ont vocation à concourir à la transformation numérique de l'économie, à la médiation numérique, à la circulation et à l'exploitation des données, par le financement de tiers lieux, de data centers pour un usage partagé des données, ou de l'échange de données de haute performance entre acteurs de la recherche et de l'éducation.

Ce bloc de fiches-actions ne financera pas une continuité d'activité en l'absence de proposition de nouveaux services ou une simple amélioration qualitative.

Le seuil de financement est de 30 000 ou 50 000 euros pour ces projets.

Compétitivité des entreprises

Ce volet financera des investissements productifs à destination des PME, des actions d'animation de l'accompagnement et d'animation des filières, des actions collectives d'accompagnement à la création d'entreprise, ou encore des incubateurs ou des accélérateurs d'entreprise. S'agissant des incubateurs, seuls les

lieux où une offre de services différenciée et d'accompagnement aux porteurs de projets pourront être financés.

Deux seuils de financement FEDER ont été définis pour ce volet : 100 000 euros et 200 000 euros.

Développement des compétences et de l'esprit d'entreprise

Il s'agit d'une action particulière dotée d'un budget de 3 millions d'euros, qui a vocation à attirer de nouveaux talents pour exercer des fonctions Recherche, Développement et Innovation au sein des entreprises (ingénierie de formation, accueil de chercheurs étrangers, soutien à l'entrepreneuriat étudiant, etc.). Des programmes à dimension régionale et partenariale pourront être financés, dans la mesure où ils répondent à un besoin et à l'implication d'acteurs socio-économiques. Le seuil FEDER a été porté à 50 000 euros pour ce volet.

Axe 2 : Connectivité numérique

Cet axe vise à financer la poursuite de la stratégie régionale de couverture du territoire régional en haut débit, avec l'ambition de couvrir l'intégralité du territoire à l'horizon 2030. Les critères de sélection supposent que les interventions publiques interviennent en articulation avec le déploiement des infrastructures actuelles projetées par les opérateurs. De plus, les nouvelles offres devront proposer un débit de 30 mégabits *a minima*. Un budget de 15,6 millions d'euros a été alloué à cette action.

Objectif 2 : une Europe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone

Axe 3 : Transition énergétique et écologique

Le premier bloc d'action de ce troisième axe se décline en trois grands volets. Le premier volet a pour objectif de favoriser la mise en place d'un accélérateur de transition qui accompagnera les acteurs dans la structuration de leur démarche de transition. Les critères de sélection définis sont relativement « légers ».

Le deuxième volet porte sur l'accompagnement à la sensibilisation des ménages, du petit tertiaire et de la filière du bâtiment qui bénéficieront de conseils gratuits de la part de France Rénov' au sujet de la rénovation des bâtiments et du choix des matériaux.

Enfin, le troisième volet soutient la rénovation énergétique des copropriétés privées et des bâtiments tertiaires. Les travaux permettant une amélioration sensible de la performance énergétique pourront être financés dans ce cadre. Le budget alloué à ces quatre actions s'élève à 37,5 millions d'euros et le seuil minimum de financement du FEDER se chiffre à 50 000 euros.

Énergies renouvelables

Un budget de 26 millions d'euros a été attribué au titre des actions suivantes, qui regroupent le soutien aux communautés énergétiques locales (financement d'études de structuration de ces communautés et des investissements en matière d'énergies renouvelables). Les projets issus d'une démarche de concertation et respectant les principes fondamentaux tels que le respect de la sobriété foncière et de la biodiversité seront financés dans ce cadre. D'autres critères spécifiques ont été définis s'agissant du financement des énergies renouvelables. Le seuil de financement s'élève à 30 000 ou à 50 000 euros pour ces projets.

Renaturation des rivières

Cette action vise à contribuer à la reconstitution des méandres et du lit des cours d'eau. Le coût des postes de techniciens de rivière, de chargés de mission Rivières, notamment, pourront être financés, s'ils relèvent de contrats territoriaux ou de schémas stratégiques. Chaque projet pourra bénéficier de 25 000 euros de la part du FEDER, qui sera co-financeur. 6 millions d'euros ont été alloués pour cette action, avec l'ambition de financer 80 postes sur la durée de la programmation.

Recyclage des déchets

Le budget de 5 millions d'euros attribué soutiendra les actions qui concourent au recyclage et au réemploi des déchets, ainsi que des études et des actions d'animation notamment. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement de 30 000 euros en fonctionnement et de 30 000 euros en investissement.

Préservation de la nature et de la biodiversité

Cette action dispose d'un budget de 11 millions d'euros et vise à financer des projets d'urbanisme durable, portés par des collectivités locales, d'une part. Il s'agit d'opérations de restructuration d'îlots, de reconversion de friches, ou encore de renaturation. L'action soutient, d'autre part, les études et travaux de renaturation dans une perspective de reconquête de biodiversité (construction de couloirs de circulation d'espèces, etc.). S'agissant des critères de sélection, la première action financera en priorité les unités urbaines des pôles du SRADDET, quand la seconde financera des opérations réalisées au sein de secteurs dits non labélisés.

Axe 4 : Mobilité urbaine durable

Développement des gares multimodales

Cette action financera des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle autour des gares : stationnement, parvis, cheminements piétons, etc. Les critères de sélection prévoient le financement d'opérations situées à proximité des aires d'attractivité des villes.

Le seuil FEDER est fixé à 100 000 euros et un budget de 18 millions d'euros a été alloué à cette action.

M. MARTY, Chef de service programmes opérationnels, Conseil régional du Centre-Val de Loire, présente la partie FSE+ du programme, dont les crédits atteignent presque 100 millions d'euros sur la période.

Ces fonds doivent répondre à un certain nombre d'enjeux, parmi lesquels l'augmentation du taux d'emploi, l'accès à la qualification des publics, l'adaptation territoriale de l'offre de formation, la cohésion territoriale, l'accès à l'emploi, avec l'ambition que les publics les plus éloignés de l'emploi puissent bénéficier des différents dispositifs.

Le programme FSE+ comprend quatre blocs d'intervention principaux.

Objectif 4 : une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Axe 5 : Emploi, orientation, formation, économie sociale et solidaire

Le premier bloc soutient la promotion, dans une approche régionale, voire départementale, des structures de l'économie sociale solidaire et le développement de ces structures par la création d'un écosystème favorable : actions de communication, soutien à la formation, aux diagnostics et aux études d'opportunité, animation régionale ou départementale de l'ESS, soutien aux incubateurs et à l'accompagnement de projets.

Les critères de sélection font mention de la couverture territoriale et de la cohérence avec les schémas stratégiques régionaux ou nationaux des projets proposés.

Un autre volet vise à soutenir la création et la reprise d'entreprises à travers le financement de dispositifs ciblés sur l'ensemble du territoire et en faveur des publics les plus vulnérables en recherche d'emploi ou faisant face à des difficultés particulières.

Le volet suivant financera l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation. 1,7 million d'euros ont été alloués pour financer l'orientation et l'information sur les métiers notamment.

Le programme prévoit également le financement d'un pôle spécifique dont l'objectif est d'assurer l'égalité d'accès aux services sociaux de santé. Cette action sera précédée d'une étude de préfiguration, laquelle permettra d'affiner les critères de sélection des projets.

Enfin, le dernier bloc d'actions dispose d'un budget de 77,85 millions d'euros. Les actions définies visent à financer des dispositifs de formation adossés au programme régional de formation, d'adaptation et d'accès de chacun à la qualification et aux formations. Les personnes en recherche d'emploi et les publics jeunes sont notamment ciblés par ces actions. Ces actions poursuivent également un objectif de territorialisation et de modernisation de l'appareil de formation et sous-tendent des opérations liées à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT). En matière de formation professionnelle, les critères de sélection favorisent les formations destinées aux publics évoqués, et celles orientées vers les nouveaux métiers ou les métiers en tension notamment. S'agissant de l'appareil de formation, les critères portent sur l'ancrage territorial, la qualité du projet et la gouvernance du projet. Enfin, des diagnostics territoriaux, l'appréciation du périmètre et la capacité des porteurs à s'autofinancer formeront les critères de sélection proposés pour la GPECT.

Objectif 5 : une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Axe 6 : Approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires

M. LOZE indique que cet axe comporte un bloc d'action conséquent sur la santé. Il s'agit d'un élément nouveau du programme, qui appuie la stratégie régionale définie en la matière (création du GIP Pro Santé). Le financement du FEDER a été ciblé sur les quatre points particuliers suivants :

- l'encadrement des internes au sein du système hospitalier régional ;
- la prévention et la promotion de la santé (action en matière d'éducation, de sport, ou d'alimentation notamment) ;
- la conception d'un plan marketing territorial pour promouvoir la région auprès de nouveaux médecins ;
- la création d'infrastructures d'accueil de professionnels de santé.

Le plan d'action dispose d'un budget de 3 950 000 euros. Deux appels à projets en cours soutiendront cette politique de détection et d'accompagnement des projets.

L'axe 6 comporte un autre bloc d'actions dédiées au tourisme. La nouvelle programmation doit permettre de renforcer l'action de la région dans ce domaine. Le plan d'action se compose de trois grands volets :

- l'accompagnement des hébergements de grande capacité (hôtel, camping, tourisme social et solidaire) ;
- le financement d'équipements touristiques pour de nouveaux projets ou des sites patrimoniaux faisant face à une problématique d'accessibilité, ou de mise en place de nouveaux services, notamment numériques ;
- la promotion du tourisme à vélo.

Les critères de sélection du premier volet portent sur la taille des hébergements demandant un financement. Ceux du troisième critère sont de nature géographique : une carte définit les périmètres pour lesquelles le FEDER pourra intervenir. Ce bloc d'action dispose d'un budget de 21 millions d'euros. Le seul FEDER est fixé à 50 000 ou 100 000 euros par projet, selon les fiches.

Ce dernier bloc comporte deux actions entièrement nouvelles relevant des démarches territoriales intégrées, qui couvrent les trois sujets suivants :

- les projets alimentaires de territoire (animation, conduite d'une étude de préfiguration) ;
- les tiers lieux spécifiques à l'accélération et à la transition écologique des territoires (aménagement, animation régionale) ;
- les projets dits territoires fragiles (44 territoires ont été définis ainsi au sein du SRADDET).

Les critères de sélection du premier sujet portent sur la gouvernance, l'échelle du bassin de vie et l'existence de diagnostics partagés. La notion de « tiers lieu » a été définie dans le cadre des critères de sélection du deuxième sujet. Enfin, le SRADDET a identifié les 44 territoires dits fragiles.

Au total, ce bloc d'action disposera d'un budget de 7 millions d'euros, et le seuil du FEDER a été fixé à 50 000 ou à 100 000 euros par projet.

Axe 7 : Soutenir les actions interrégionales du Bassin de la Loire

M. MARTY présente les critères de sélection des actions en lien avec le Bassin de la Loire et des actions interrégionales conduites dans le cadre du Plan Loire. Les quatre actions FEDER présentées ci-dessous sont adossées à la stratégie du Plan Loire. Cette stratégie est mise en œuvre grâce au CPIER – un instrument financier mobilisant les cinq régions du Bassin, l'Agence de l'eau et les services de l'État –, et au FEDER.

Les fiches-actions du FEDER reprennent presque intégralement cette stratégie, à l'exception du financement des digues. Quatre priorités ont été identifiées au sein des fiches DOMO :

La prévention et la gestion des risques d'inondation

Les critères de sélection concourant à la sélection des projets favorisent les projets axés autour d'une stratégie de gestion du risque inondation, contractualisés à l'échelle du Bassin. Peuvent être financées des actions d'animation de la mise en œuvre et du suivi des stratégies territoriales, les études et les travaux sur les infrastructures naturelles de gestion du risque inondation, et les programmes de recherche.

La restauration des continuités écologiques et la préservation des poissons migrateurs dits amphihalins

Des interventions sur les cours d'eau du Bassin de Loire visant à faciliter l'écoulement des eaux ou à reconstituer les espaces de mobilité latéraux peuvent être financées dans le cadre de cette action.

Les critères de sélection retenus sont de nature géographique. Une cartographie des cours d'eau a été établie. Le projet de rehaussement du lit de la Loire entre Angers et Nantes constituera le projet emblématique. Des programmes de recherche pourront également être financés.

La restauration des fonctionnalités des milieux humides

Des opérations d'acquisition foncière, de travaux, l'animation des contrats territoriaux, et de réseaux d'acteurs, ou des programmes de recherche pourront être financés.

La protection, le développement et la promotion du patrimoine culturel ligérien

Les critères de sélection sont adossés aux politiques contractuelles et aux contrats territoriaux existants et favoriseront les territoires remarquables à forts enjeux. Le budget défini pour ce volet s'élève à 31 845 000 euros.

Enfin, le Comité de suivi sera consulté par écrit au sujet de l'approbation du premier appel à projets, qui sera déployé sur le POI. Cet appel à projets est lié au financement des actions de connaissance et d'acquisition de données sur les poissons migrateurs amphihalins.

M. BONNEAU souligne l'importance du travail réalisé pour établir le Document de mise en œuvre, qui fait émerger les sujets en lien avec les priorités des territoires et les priorités européennes, et félicite les équipes qui en sont à l'initiative.

M. COUPEAU, vice-président du CESER, en charge de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, observe que le découpage des actions du DOMO ne permet pas de financer des projets faisant usage d'une technologie de pyrogazéification de biomasse (du chanvre par exemple). Il importe de reconnaître cette technologie qui contribue à la biodiversité, à la protection de l'eau et relève de l'économie circulaire.

M. COLLIN prend note de la suggestion, qui sera étudiée par les équipes du Conseil régional. La technologie pourra, le cas échéant, être incluse dans les actions financées du DOMO.

M. BRETON, Directeur du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, précise que sa structure contribue à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques en faveur de la biodiversité. Il salue l'ambition politique de la Région et le travail réalisé par l'ensemble des services pour construire, en concertation, des programmes répondant aux ambitions européennes et régionales. **M. BRETON** espère que les modalités de mise en œuvre des actions permettront aux équipes de se consacrer à l'atteinte des objectifs.

M. BONNEAU espère également que la mise en œuvre des actions sera la plus fluide possible.

Il est procédé au vote au sujet du Document de Mise en Œuvre (DOMO) du nouveau Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

Le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du nouveau Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 est adopté à l'unanimité.

V. Présentation du PON FSE+ 2021-2027

M. BILLAUD, Directeur général adjoint de la DREETS Centre-Val de Loire, rappelle que le Conseil régional et l'État travaillent de concert à la déclinaison du programme FSE+. Un accord de ligne de partage a d'ailleurs été signé par le président du Conseil régional et la préfète de la Région Centre le 15 mars 2022 pour clarifier les compétences de chacune des parties pour certains domaines d'action.

À cet égard, trois points de vigilance doivent être soulignés.

D'abord, le renforcement de l'ESS relève de la programmation portée par le Conseil régional, mais l'animation des têtes de réseau et le financement des DLA sont gérés au niveau national. Ensuite, les opérations en faveur de la formation des actifs occupés relèvent du programme porté par l'État, quand celles en faveur de la formation des demandeurs d'emploi correspondent davantage au Conseil régional. De même, la Gestion

Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est portée par l'État, quand la GPEC territoriale (GPECT) est, pour sa part, portée par le Conseil régional. Enfin, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire relèvent du programme porté par l'État. Le Conseil régional porte, en revanche, les actions relatives à l'orientation des publics.

S'agissant du programme 2021-2027, l'enveloppe financière connaît un recul de 11,2 % par rapport à l'ancienne programmation, passant de 62,7 millions d'euros, à 57,2 millions d'euros. Les organismes intermédiaires percevront néanmoins le même niveau de financement.

Une réserve de performance de 17,1 millions d'euros sera en outre mise en place. Celle-ci pourrait être débloquée à la suite du dialogue de gestion qui se tiendra entre la DGEFP, et la DREETS Centre-Val de Loire en 2025. Au sein de la Région, le taux d'intervention a été fixé à 60 % au maximum et le seuil de financement FSE est passé de 20 000 euros à 30 000 euros dans le cadre de la nouvelle programmation.

Priorité 1 : favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

Cette priorité vise notamment à individualiser l'accompagnement vers l'emploi, à lever les freins sociaux, et à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou les démarches inclusives des entreprises. Elle sera portée par les cinq Conseils départementaux de la Région et Châteauroux-Métropole.

Priorité 1 bis : lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Les opérations financées relèvent du repérage et de l'accompagnement des publics précaires et exclus, du maintien dans le logement, de l'aide sociale, de l'accompagnement de l'enfance vulnérable et de la lutte contre les violences. Les organismes intermédiaires porteront les dispositifs, ainsi que la DREETS s'agissant du volet Cohésion sociale.

Priorité 2 : insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

Cette priorité permettra de financer les actions œuvrant notamment au repérage et à la remobilisation des jeunes, à l'accompagnement social et professionnel, au soutien à la mobilité transfrontalière, à la promotion de l'apprentissage, au maintien dans les systèmes d'éducation, et à la lutte contre le décrochage scolaire.

Priorité 3 : compétences, mutations économiques et système de formation

Dans le cadre de cette priorité, les actions de formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi relevant d'une logique d'anticipation des mutations économiques seront financées, tout comme les actions de formation à l'accompagnement des actifs occupés, ou celles relevant de l'ingénierie de la formation, de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail, de la GPEC, de la formation des salariés licenciés adhérant au contrat de sécurisation professionnelle, de la formation des enseignants, du soutien à l'innovation pédagogique ou de la lutte contre le harcèlement scolaire, notamment.

Priorité 4 : marchés du travail et environnements professionnels inclusifs adaptés

Cette priorité regroupe les actions ayant trait à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la mixité des publics, ou à la facilitation de l'articulation des temps de vie. Son second volet vise à accompagner les employeurs et les partenaires sociaux en matière de santé et de qualité de vie au travail (actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire, lutte contre les discriminations de l'entreprise, maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou des personnes atteintes de maladies chroniques).

Priorité 5 : aide matérielle aux plus démunis

Grâce à cette priorité, il sera possible de financer la fourniture d'aides matérielles, de vêtements et produits d'hygiène, à destination d'une population exclue et sans domicile fixe. Un taux dérogatoire de financement FSE a été préféré (90 %).

Priorité 6 : innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

Cette dernière priorité soutient trois types d'action, à savoir l'innovation sociale au niveau national, les expérimentations sociales au niveau local, et l'essaimage des expérimentations réussies. Un taux dérogatoire a également été préféré pour cette priorité (95 %).

La maquette budgétaire prévisionnelle se présente de la manière suivante :

- Priorité 1 : 36 millions d'euros, soit 62,7 % du programme FSE+.
- Priorité 2 : 13 millions d'euros.
- Priorité 3 : 4,8 millions d'euros.
- Priorité 4 : 1 million d'euros.
- Priorité 5 : 298 440 euros.
- Priorité 6 : 295 000 euros.

À noter que le nouveau programme sera décliné dans le cadre d'une logique d'appels à projets et non plus de guichet. La DREETS lancera les appels à projets Innovation pédagogique, Dialogue social, Décrochage scolaire et Microcrédit social d'ici la fin de l'année, puis les appels à projets Accompagnement RH, Jeunes, Égalité femmes-hommes et Cohésion sociale en 2023.

M. PLECITY souligne l'importance du programme FSE+ pour la Région. Au niveau national, le FSE+ dispose d'un budget de 4 milliards d'euros pour les sept ans de la programmation.

Deux autres programmes nationaux complètent cette action : un programme d'aide alimentaire (l'ancien fonds d'aide aux plus démunis) relevant du FSE+, et un programme national – Fonds de Transition Juste (FTJ) –, qui permettra une action supplémentaire au sein de six régions françaises en matière d'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi nécessitant un soutien à travers la formation.

VI. Comité de suivi 2014-2020

Mme ROUDAUT, Directrice adjointe Autorité de gestion des fonds européens, Conseil régional Centre-Val de Loire, indique qu'à ce jour, le taux de programmation s'établit, respectivement, à 99 % de crédits engagés pour le Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER-FSE+ avec une perspective de 107 % de taux d'engagement final, et à 94 % pour le Programme Opérationnel Interrégional (POI) FEDER Loire, avec une perspective de 100 % de taux d'engagement final.

À noter que le niveau d'engagement de l'axe 5 de la partie POR se situe légèrement en deçà de la programmation. Le niveau d'engagement observé pour les autres axes compense ce sous-engagement. En parallèle, 21 % des crédits de REACT-EU n'ont pas encore été engagés, mais le seront dans les mois à venir.

Par ailleurs, le taux de certification des crédits POR s'élève à 54 % au 30 septembre, avec un objectif de 100 %, sachant que les contrôles de l'ensemble des projets pourront se tenir jusqu'à la mi-2024. Ce taux est de 47 % s'agissant des crédits POI.

Enfin, concernant les cibles du cadre de performance, au 31 décembre 2021, les perspectives d'atteinte sont très convenables. Seul un indicateur présente des résultats en deçà du niveau attendu.

VII. Conclusions

M. BONNEAU se félicite de la mobilisation des équipes, qui a permis la bonne consommation des crédits. Le Conseil régional Centre-Val de Loire considère que les fonds européens sont essentiels, l'action de l'Europe étant aussi déterminante que celle des États, au niveau des Régions.

La déclinaison du programme en actions constituera un moment déterminant. Cette déclinaison pourra être conduite avec agilité dans la mesure où le document et les objectifs sont clairs.

La Région mènera une action au plus près des acteurs afin que la mise en œuvre du programme soit la plus partagée possible. Des informations et des communications seront diffusées au sein des Maisons de la Région, qui constituent le nouveau visage des espaces Régions Centre. Les Comités de suivi annuels seront l'occasion de suivre l'avancée de la mise en œuvre de la programmation.

Enfin, pour information, la Commissaire européenne, Elisa Ferreira, sera présente à Tours le 5 décembre lors du séminaire national sur l'accord de partenariat, en présence des Régions et des territoires.

Mme ENGSTRÖM félicite les équipes de la qualité du cadrage présenté ce jour. Le véritable défi consistera à obtenir des effets de levier importants, grâce aux sommes mises à disposition de la France et de la Région, afin que les actions bénéficient aux acteurs du territoire. Aussi importe-t-il d'identifier au mieux les portes d'entrée des dispositifs, et de parvenir à déployer une action simple et efficace en faveur des citoyens européens.

M. PLECITY note que la présentation de ce jour était aussi claire que convaincante et a convenablement mis en exergue la logique d'intervention du programme, ce qui augure une mise en œuvre adéquate de la programmation.

M. PLECITY se félicite également du bon avancement de l'engagement des crédits de la programmation 2014-2020. Une part importante des crédits engagés doit encore être certifiée.

La séance est levée à 16 heures 37.